

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 08/10/2021 Dossier complet le : 08/10/2021 N° d'enregistrement : 2021-11694

1. Intitulé du projet

Construction d'un centre de formation et de performance AB Campus au complexe Jean-Dauger à BAYONNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Ville de Bayonne

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jean-René Etchegaray (maire)

RCS / SIRET 2 1 6 4 0 1 0 2 6 0 0 3 6 6 Forme juridique _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	d) Autres équipements sportifs ou de loisirs Installations et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 5 000 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Doté d'un club de rugby professionnel évoluant en Pro D2 (l'Aviron Bayonnais Rugby Pro) et disposant d'un centre de formation reconnu (l'Aviron Bayonnais Rugby Amateur), ainsi que d'une équipe féminine (L'Association Sportive Bayonnaise) évoluant elle aussi au plus haut échelon national, la ville de Bayonne, terre d'ovale, porte le projet de construction d'un nouveau centre de formation et de performance permettant le développement de ce sport sur l'ensemble du territoire.

Ces trois clubs se heurtent, par le manque d'infrastructure sur le territoire, au problème d'attractivité et de maintien des meilleurs joueurs et joueuses dans les clubs de la ville.

Le projet de construction de l'AB campus permettra donc de doter le territoire d'un centre de formation et de performance (partie sportive comme éducative) nécessaire à la pratique du rugby au plus haut niveau national.

Le projet de construction de l'AB Campus s'inscrit également dans l'opération globale de modernisation du complexe Jean-Dauger dont certains travaux, portés par l'Aviron Bayonnais Rugby Pro soutenu par les pouvoirs publics, ont été réalisés ou le seront prochainement : mise en place d'une nouvelle pelouse hybride et réaménagement de la tribune honneur (été 2020), démolition construction de la tribune Est (avril 2021), démolition construction de la tribune Sud et du virage Sud-Est (démarrage des travaux prévus à l'automne 2021).

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction de l'AB Campus permettra à la ville de se doter d'un nouvel équipement partagé entre :

- La direction des sports de la Ville de Bayonne avec 4 agents présents quotidiennement sur site pour la gestion du complexe Jean-Dauger (compris zone affectée aux amateurs et scolaires)
- L'Aviron Bayonnais rugby Pro qui disposera d'installations de haut niveau dédiées à la performance des joueurs,
- L'Aviron Bayonnais rugby amateur par le biais notamment de salles de cours pour la formation des stagiaires,
- L'Association Sportive Bayonnaise, afin de participer au développement du rugby féminin sur l'ensemble du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend, en termes de travaux :

- Le désamiantage et la démolition des vestiaires existants au nord du site : 270 m² environ
- La construction du centre de performance en RDJ et RDC étalé sur 3 500 m² d'emprise au sol
- La réalisation d'un terrain synthétique couvert dans sous une halle sportive
- L'aménagement des abords de l'AB CAMPUS compris voirie et mouvements de terrain tout en préservant les 2 terrains actuels en contrebas

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra dans sa phase d'exploitation d'accueillir :

- La direction des sports de la Ville de Bayonne avec 4 agents présents quotidiennement sur site pour la gestion du complexe Jean-Dauger (compris zone affectée aux amateurs et scolaires)
- L'Aviron Bayonnais rugby Pro qui disposera d'installations de haut niveau dédiées à la performance des joueurs,
- L'Aviron Bayonnais rugby amateur par le biais notamment de salles de cours pour la formation des stagiaires,
- L'Association Sportive Bayonnaise, afin de participer au développement du rugby féminin sur l'ensemble du territoire

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire comprenant des démolitions.

Le dossier PC est en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain du projet: Parcelle BW 289	88 289 m ²
Emprise au sol des vestiaires démolis (BW 63 et BW 64)	175 m ²
Emprise au sol de la construction de l'AB Campus	3 385 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

8 Avenue Fernand Forgues
Complexe Jean Dauger
64100 Bayonne

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°29'06"3 Lat. 01°28'43"5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enceinte Romaine / La cathédrale et le Cloître / Les fortifications et glacis de Bayonne / La fontaine Saint Léon / La charpente du Manège de Marracq / Les remparts de Bayonne / L'immeuble 1 rue de Prébendés / L'immeuble 17, rue Lagéou / l'Hôtel de Belzunce
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enceinte Romaine / La cathédrale et le Cloître / Les fortifications et glacis de Bayonne / La fontaine Saint Léon / La charpente du Manège de Marracq / Les remparts de Bayonne / L'immeuble 1 rue de Prébendés / L'immeuble 17, rue Lagéou / l'Hôtel de Belzunce

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les circulations seront étudiées pour limiter au maximum les nuisances. Une entreprise générale aura la gestion du chantier. Cela limitera donc la co-activité et donc les nuisances.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : nuisances sonores inhérentes à un chantier en milieu urbain . néanmoins le chantier se situe à environ 70m des premières habitations. Il est d'ailleurs séparé des habitations par une voie de circulations.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nuisance solfactive particulière
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations en phase chantier dues aux terrassements et démolition
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage spécifique de chantier
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejet spécifique
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin de rétention prévu dans le projet pour limiter les apports EP sur le réseau existant (eaux de ruissellement de la toiture, voie engin...) Le bassin de rétention est dimensionné avec pour paramètre 88 m par m ² imperméabilisé créé dans le cadre de l'opération soit 230 m ³ et un débit de fuite en sortie de 103/s. Bassin étanche de type SAUL enterré sous le terrain synthétique de la halle sportive de 170 m ³ et une noue de rétention à ciel ouvert de 280 m ³ .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement pour les EU sur le réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vestiaires existants (270m ²) seront désamiantés avant démolition. Les terres terrassées durant le chantier seront réutilisées dans le cadre du projet pour l'aménagement du parc paysagé autour du projet. Une attention particulière sera portée à la réutilisation possible des matériaux issus des démolitions. Pas de déchets spécifiques en phase exploitation .

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix est fait de réaliser les travaux par une entreprise générale en groupement avec les lots techniques afin de limiter les risques et nuisances liés à la co-activité. En termes de gestion de chantier, l'objectif sera l'organisation d'un chantier propre ou les impacts sur l'environnement sont connus et maîtrisés afin de limiter les nuisances et pollutions. La liste des mesures complètes proposées est jointe en annexe.

Elles ont pour objectif de limiter :

- les risques et les nuisances pour les riverains
- les risques pour la santé des travailleurs
- les pollutions de proximité
- la quantité de déchets de chantier mis en décharge définitive
- les consommations de ressources pour la réasliation

Bien entendu, une attention particulière sera demandée sur l'aspect propreté du chantier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact car il concerne l'implantation d'un nouveau bâtiment au sein d'une même enceinte sportive en milieu urbain. De plus, par cette construction, le projet participe à la valorisation, d'un point de vue architectural comme paysager, du site tout entier, situé en coeur de ville.

En termes de chantier, les travaux sont prévus sur un laps de temps court (Novembre 2021 à Décembre 2022) et seront réalisés par une entreprise générale afin d'éviter les risques et nuisances liés a la co-activité. Les travaux seront réalisés en semaine et n'auront que peu d'incidence sur le fonctionnement du site, qui accueille des spectateurs les jours de match seulement (jeudi soir/vendredi soir tous les 15 jours environ).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Présentation du projet - Insertion du projet dans son environnement côté stade et côté Avenue R. de Martes. - Plan de démolition - Méthodologie de chantier

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bayonne

le,

8/10/2021

Signature



Jean-René Etchegaray

Maire

NOTICE ARCHITECTURALE

Construction du Complexe Jean Dauger Aviron Bayonnais – Création d'un centre de formation – Bayonne.

▪ Présentation de l'état initial du terrain

Le projet s'inscrit dans une vision globale du site de Jean Dauger qui considère la plaine des sports et le stade implantés dans l'ancien champ de manœuvre comme une articulation entre le cœur de ville et le quartier de saint Léon et de l'hôpital.

Faisant partie de la ceinture verte de Bayonne qui enveloppe le cœur historique depuis les quais d'Adour jusqu'à la plaine de saint Léon le stade et ses annexes prolonge la coulée verte longeant les remparts.

Longtemps vécue comme une rupture de l'urbanisation cet espace vert sacralisé par son statut de témoin de l'histoire architecturale et urbaine de la ville est aujourd'hui par le jeu des modes doux de déplacement vecteur de lien piéton et vélo, participe et participera à l'interconnexion des quartiers et des équipements.

Remparts, fossés et champs de manœuvre endossent le statut d'un parc qui met en liaison les différentes entités urbaines qui s'inscrivent en limite de la ceinture verte.

L'enjeu urbain et paysager sera celui d'un travail sur les limites, les franchissements, les traversées et les mises en perspectives sur les parcours des éléments majeurs de la composition urbaine et paysagères, remparts, flèche de la cathédrale et tribunes du stade.

▪ Présentation du projet

- Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

- Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles ?

Notre proposition ancre le projet dans des problématiques paysagères qui tendent à fondre l'objet architectural dans une lecture du site, élevant en sujet majeur la perception des tribunes de Jean Dauger et le dessin puissant de la ceinture verte historique et militaire de Bayonne et au loin les remparts de Lachepaillet dominés par les flèches de la Cathédrale.

Il propose la mise en place de grandes toitures dessinées dans le prolongement d'un modelé de terrain, qui encaisse la construction dans le sol et noie dans un profil progressif d'Ouest en Est l'émergence de la grande halle sportive.

Il désacralise les différents accès à l'édifice, réduisant leur impact sur l'espace public à la simple nécessité fonctionnelle, sans emphase architecturale, laissant le traitement paysager conduire le piéton au seuil de l'édifice.

Le projet s'accompagne d'un travail de modelé de terrain qui comble la différence d'altimétrie entre terrain naturel des espaces sportifs existants et le niveau de la voirie existante à l'ouest. Il définit un dôme de terre sur lequel les toitures de l'édifice viennent se poser.

Un jeu de murs de soutènement en béton prolonge l'édifice sur ces extrémités nord et sud pour encaisser les cours de services dans la masse de terre et éviter l'émergence des façades.

Il ajuste la conjugaison, de la fonctionnalité des espaces et celle de la topographie, pour proposer une grande courbe de toiture qui s'élève légèrement depuis le Sud pour culminer en cœur de composition en abri de la grande halle et plonger en s'étirant de manière cinétique au Nord.

Cet élanement curviligne de la ligne de toiture accompagne la déclivité naturelle et ancre le projet dans le site.

L'écriture de la façade sur l'Est joue de la dissociation en lecture, d'un sous-bassement en béton massif et d'un attique de charpente béton et remplissage de maçonnerie enduite, pour accentuer l'horizontalité de la perception et absorber la verticalité de l'objet.

Depuis l'ouest l'encaissement de la volumétrie dans la topographie amendée du site s'enrichie d'une mise en tension des rives de toiture tendues du Sud au Nord et protégeant des failles vitrées déposées en ruban au-dessus de la cime du talus paysagé.

- **Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?**

- **Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?**

- **Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?**

- **Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?**

Méthodologie de chantier

PROJET
AB CAMPUS

Sommaire

1. QSE.....	2
1.1. Gestion de la qualité	3
1.1.1. Principe	3
1.1.2. Point d'arrêt.....	4
1.1.3. Demande d'agrément.....	5
1.1.4. Plan de contrôle.....	5
1.1.5. Gestion des non-conformités	6
1.2. Sécurité	8
1.2.1. Analyse de risque.....	8
1.2.2. Organisation des secours.....	11
1.3. Limitation des impacts environnementaux et des nuisances, gestion des déchets.....	12
1.3.1. Réduction des nuisances	12
1.3.2. Réduction des pollutions	14
1.3.3. Gestion des déchets de chantier	15
2. Annexes.....	Erreur ! Signet non défini.

1. MISE EN ŒUVRE POLITIQUE QSE ENTREPRISE

1.1. GESTION DE LA QUALITE

1.1.1. Principe

Le système de management de la qualité mis en place dans notre entreprise se veut simple et efficace afin de garantir son utilisation efficiente sur le terrain.

Dès l'obtention d'un marché un transfert est réalisé entre le pôle étude et les équipes travaux avec, comme garant des engagements pris et référent technique du projet le leader métier concerné.

Ainsi nous avons un cadre de travail qui permet d'avoir :

- * des fiches de poste claires
- * Des délégations de pouvoir, qualité et sécurité au chef de chantier et conducteur de projet
- * Un plan de contrôle et des suivis associés
- * Des procédures de travail
- * Des modes opératoires de travaux

Un responsable QSE assure la formation, et la mise en place sur chaque chantier de ce cadre. Il participe au chantier dès la période de préparation afin de définir avec l'équipe travaux les objectifs et exigences à respecter.

Via des visites et audits sur place le responsable qualité assure le suivi et accompagne les équipes pour l'obtention des résultats attendus.

etchart construction		ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER ET IMAGE							
M = maîtrisé A = A améliorer C = A corriger NA = non applicable / non observé									
	M	A	C	NA		M	A	C	NA
Propreté base vie et installations					Sécurisation accès piétons et véhicules				
Rangement et proprete materiel / fourniture / stock					Standard minimum installation de chantier				
Affichage obligatoire (membres CHSCT, règlement...)					Signalisation sur chantier : accès, étiquetage, ...				
Aspect extérieur du chantier : portail, clôture, ...					Chartage Etchart Construction				
GESTION DU CHANTIER									
M = maîtrisé A = A améliorer C = A corriger NA = non applicable / non observé									
	M	A	C	NA		M	A	C	NA
Prise en compte des DICT					1/4 h QSE mensuel				
Réalisation des contrôles (bétonnage, coffrages)					Présence rapports de vérif dans les engins				
Accueil sécurité formalisé					Fiche réception conformité échafaudages affichées				
Bennes à déchets					Conformité des installations électriques				
Balisage des fouilles					Présence fosse de lavage bennes à béton				
ETAT DU MATERIEL									
M = maîtrisé A = A améliorer C = A corriger NA = non applicable / non observé									
	M	A	C	NA		M	A	C	NA
Echafaudages, plates-formes					Outillage électroportatif et pneumatique				
Outils individuels					Matériel de location				
Présence de câbles sur les compresseurs					Installations électriques (armoires, rallonges...)				
Avertisseur sonore de recul ou de mouvement					Elingues, chaînes				
Extincteurs					Trousses de secours				
MAITRISE OPERATIONELLE DES RISQUES, PROCEDURES ET DE LA QUALITE									
M = maîtrisé A = A améliorer C = A corriger NA = non applicable / non observé									
	M	A	C	NA		M	A	C	NA
Accès aux locaux					Plan de contrôle interne défini et suivi				
Identification visuelle des risques					Qualité visuelle des bétons				
Balisage zone de travail					Risque chute de hauteur				

Sur les 56 thèmes de la fiche, 56 sont observables ou applicables sur ce chantier.		Cartographie du chantier			
		% Maitrisé	% A améliorer	% A corriger	
0%	Ce chantier est maîtrisé à	ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER ET IMAGE	0,00	0,00	100,00
		GESTION DU CHANTIER	0,00	0,00	100,00
		ETAT DU MATERIEL	0,00	0,00	100,00
		MAITRISE OPERATIONELLE DES RISQUES, PROCEDURES ET DE LA QUALITE	0,00	0,00	100,00
		GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	0,00	0,00	100,00

Aussi, nous avons dans notre organisation un lead productivité : son rôle est de centraliser les bonnes pratiques, nouveau process, bonne méthodologies, etc sur nos différents chantiers afin de s'assurer de leur diffusion et mise en pratique. De ce fait les réussites individuelles profitent au collectif et permettent de s'améliorer.

Dans le même esprit il collecte aussi les échecs ou défaillances afin qu'elles ne soient pas reproduites ailleurs sur notre territoire ou d'apporter une amélioration afin de transformer cet échec en réussite.

Nous sommes convaincus que la qualité est l'affaire de chacun mais que c'est collectivement en visant tout le même objectif que nous pouvons satisfaire aux exigences.

L'objet de ce chapitre est de donner quelques définitions des principes couramment utilisés dans le système qualité.

1.1.2. Point d'arrêt

Point clé pour lequel un accord formel du Maître d'Œuvre est nécessaire à la poursuite de l'exécution. Ils sont notés au plan de contrôle.

CDP : Conducteur de projet	CC : Chef de chantier			CE : Chef Equipe	ST : Entreprise Sous Traitante			
Point à contrôler	Points			Responsable	Méthode ou moyen	Critère de	Enregistrement	Fréquence
	Peritique	Perret	Prvisuel					
Appareils topographiques	X			CC	Fiche de vérification des appareils de mesure	suyant éléments noté sur fiche de contrôle	classeur chantier	Démarrage de chantier et à la suite d'un choc violent.
Livraison du béton	X			CC	Vérification du bon de livraison	Conforme aux plans et données pièces marché	signature BL	A chaque coulage
Résistance du béton	X			CC	Eprouvettes béton	Résultat des essais à la compression à 7 et à 28 jours supérieurs ou égaux à la classe de résistance du béton commandé.	Rapport d'essai à classer	béton des casques Su / béton des planchers Su / béton des poutres Su
VERIFICATION TOPOGRAPHIQUE								
Casques et fourreaux	X			CC ou CE	appareils topo et plan validés	X,y,z 100% des point <= 2cm	Fichier autocad comparatif EXE/levé	tous les casques
Poteaux	X			CC ou CE	appareils topo et plan validés	X,y,z 100% des point <= 3cm		tous les poteaux
Micropieux	X			CC ou CE	appareils topo et plan validés	X,y,z 100% des point <= 2cm		tous les micro pieux
Interdistance poutre pour prédalle			X	cc ou CE	télémetre	X, 100% des distances <= 1,5 cm	visuel	chaque zone de prédalle

1.1.3. Demande d'agrément

Demande d'autorisation pour laquelle un accord formel du Maître d'œuvre est nécessaire.

Cette autorisation peut porter sur l'emploi d'un sous-traitant, la procédure pour l'exécution d'une tâche, l'utilisation d'un produit.

MARCHES PRIVÉS DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

A - Identification du Maître d'Ouvrage

B - Objet du marché

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

C - Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :
(Cocher la case correspondante.)

- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
 un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du titulaire du marché

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

Groupement ETCHART CONSTRUCTION/ETCHART ENERGIES – Mandataire : ETCHART CONSTRUCTION

Siège social :
ETCHART CONSTRUCTION – Bigarren – 6, chemin de la Marouette – 64100 BAYONNE
Tél. : 05 59 58 60 20 – Email : contact@etchart-construction.fr

1.1.4. Plan de contrôle

Dans notre organisation chacun est garant de la qualité de l'exécution. Du compagnon qui est sensibilisé via des formations internes, des modules de perfectionnement et d'apprentissage. Afin d'assurer un haut niveau de formation à nos équipes et surtout une formation à nos méthodes nous avons développé une école interne en partenariat avec la fédération compagnonique.

Le responsable qualité est en lien direct avec l'équipe d'encadrement de travaux et les compagnons et ce sur tout notre territoire afin de garantir le même niveau d'exigence et de qualité.

Un planning de lancement de travaux est établi afin de lister les tâches et faire ressortir les différents points d'arrêt, et jalon afin d'identifier dès le commencement les enjeux et les risques afin d'y apporter des solutions et de sécuriser les travaux.

Nom de la tâche	Textel	Durée	Début	Fin	Prédece	19	11 Fév 19	25 Fév 19	11 Mar 19	25 Mar 19
- Avant démarrage Mise au point et obtentions DCE	Qui	23 j	Mar 26/02/19	Jeu 28/03/19		03	07	11	15	19
Reunion Travaux/Etudes		0 j	Mar 26/02/19	Mar 26/02/19						
Validation Dossier Marché	HR	0 j	Mar 26/02/19	Mar 26/02/19	2					
Etablissement liste consultation entreprises CES	RB/OA	5 j	Ven 08/03/19	Jeu 14/03/19	8FD+20					
Etablissement liste consultation entreprises GO	RB/OA	5 j	Ven 22/03/19	Jeu 28/03/19	8FD+30					
- Formalités		381 j	Ven 08/02/19	Mar 29/09/20						
Reunion de Lancement		0 j	Lun 11/02/19	Lun 11/02/19						
Transfert		0 j	Ven 08/02/19	Ven 08/02/19						
Ordre de service PREPA + TRAVAUX		380 j	Lun 11/02/19	Mar 29/09/20						
Période de préparation		115 j	Lun 11/02/19	Mar 23/07/19	7DD					
période de travaux		265 j	Mer 24/07/19	Mar 29/09/20	10					
Livraison opération (29 mois cis 1 mois préparation)		0 j	Mar 29/09/20	Mar 29/09/20	11					
DICT	so	1 j	Lun 06/01/20	Lun 06/01/20						
Déclaration ouverture chantier	LH	1 j	Lun 11/03/19	Lun 11/03/19	15					
Prise connaissance dossier marché	RB/OA	20 j	Lun 11/02/19	Ven 08/03/19	7					
Visite du site	RB/OA	1 j	Lun 11/03/19	Lun 11/03/19	15					
Constats huissier	OA	1 j	Mer 05/06/19	Mer 05/06/19	109DD-					

La définition des contrôles interne et externe

- ✳ Le contrôle interne à la production consiste à s'assurer que les modalités d'exploitation, les processus de fabrication, les modalités de stockage, de transport et de mise en œuvre sont conformes aux procédures formulées pour obtenir la qualité requise.
- ✳ Le contrôle interne s'exerce sous l'autorité des responsables des différentes chaînes supervisées par la hiérarchie d'exploitation.
- ✳ Le contrôle externe aux différentes chaînes a pour but de vérifier d'une part que les procédures de contrôle interne sont bien respectées, d'autre part que les produits fabriqués et mis en place sont bien conformes aux spécifications. Il est effectué sous la responsabilité du responsable qualité
- ✳ Le plan de contrôle définira pour chaque type de travaux les opérations de contrôle programmées, avec qui effectuer la tâche, avec quel moyen et quelle est la tolérance accordée.

1.1.5. Gestion des non-conformités

Champ d'utilisation de la fiche de non-conformité :

Le traitement des non-conformités s'effectue à partir d'une fiche de non-conformité, dont l'ouverture peut être à la demande du Maître d'œuvre, établie par les responsables de chantier.

La fiche est établie pour traiter les **non-conformités** lorsqu'une exigence contractuelle n'est pas respectée ou lorsqu'un contrôle montre que les caractéristiques du produit sortent des spécifications du marché,

Le responsable de chantier (directeur de chantier, conducteur de projet, chef de chantier), est l'auteur de la fiche, La fiche de non-conformité est transmise à l'ensemble des responsables du chantier, au responsable qualité, ainsi qu'au Maître d'œuvre si nécessaire, qui pourra valider ou non la proposition d'action de traitement.

Suite à cette non-conformité une action corrective pour l'ensemble de l'entreprise peut être décidée.

- ✳ Description des actions correctives

Afin d'assurer le traitement du produit non-conforme, le responsable de chantier a le choix entre les quatre modes d'actions correctives suivants :

La réparation

Après localisation et identification, le produit non-conforme est réparé pour satisfaire aux exigences spécifiées. A l'issue de la retouche, il est contrôlé à nouveau afin d'établir sa conformité.

La dérogation

Le maître d'œuvre peut accepter par dérogation le produit non conforme sous certaines conditions. Le produit peut également être parfois accepté par dérogation interne prononcée par le directeur de chantier, après avis du responsable qualité.

etchart construction		FICHE DE NON CONFORMITE				
Date : _____		Chantier / Lieu : _____		N° : _____		
Chef de chantier : _____		Conducteur travaux : _____				
BETONNAGE	<input type="checkbox"/>	PREFA	<input type="checkbox"/>	INSTALL. CHANTIER	<input type="checkbox"/>	
FERRAILLAGE	<input type="checkbox"/>	COFFRAGE	<input type="checkbox"/>	AUDIT	<input type="checkbox"/>	
TERRASSEMENT	<input type="checkbox"/>	CANALISATIONS	<input type="checkbox"/>	RECLAMATION CLIENT	<input type="checkbox"/>	
					MATERIEL	<input type="checkbox"/>
					SECURITE	<input type="checkbox"/>
					ENVIRONNEMENT	<input type="checkbox"/>
					AUTRES	<input type="checkbox"/> (préciser)
DESCRIPTION DE LA NON CONFORMITE						
ANALYSE DES CAUSES						
MISE EN CONFORMITE						
Accepté en l'état	<input type="checkbox"/>	Réparé	<input type="checkbox"/>	Description		
Démoli	<input type="checkbox"/>					
Contrôlé le : _____		Par : _____		VISA : _____		
EVALUATION DES CONSEQUENCES						
<small>- - : pas de conséquence / - : peu de conséquences / * : conséquences moyennes / ** : conséquences notoires</small>						
Coût	<input type="checkbox"/>	Image de marque ou satisfaction client	<input type="checkbox"/>			
Déroulement du chantier	<input type="checkbox"/>	Sécurité / Santé	<input type="checkbox"/>			
Qualité de prestation ou de l'ouvrage	<input type="checkbox"/>	Environnement	<input type="checkbox"/>			
ACTION CORRECTIVE / PREVENTIVE						
<p>Une action corrective est une action visant à éliminer la cause d'une non-conformité afin d'éviter son renouvellement. Une action préventive est une action visant à éliminer la cause d'une non-conformité potentielle afin d'éviter qu'elle ne survienne. Il peut s'agir d'un changement de technique de réalisation, de matériaux, de modification intervenant dans l'organisation...</p>						
Si vous pensez que cette non conformité nécessite la mise en oeuvre d'une action corrective et/ou préventive, notifiez le.						
Toute action corrective / préventive engagée, doit être enregistrée dans le programme management						
Fiche à remettre au QSE						

1.2. SECURITE

1.2.1. Analyse de risque

PPSPS ETCHART CONSTRUCTION

Moyens de secours et prévention des risques

Analyse des risques

L'entreprise a engagé une démarche d'évaluation des risques afin de diminuer ceux rencontrés dans nos activités.

Cette démarche se traduit par l'élaboration d'un document annuel qui liste les actions de sécurité à mettre en œuvre selon les priorités ; les priorités se définissent en fonction de différents paramètres et notamment : la gravité des dommages occasionnés par le risque, la probabilité d'apparition du risque.

Ainsi, certaines pratiques associées aux travaux courants sont aujourd'hui parfaitement intégrées à notre organisation et ne sont pas systématiquement reprises dans l'analyse des risques propre au chantier (le P.P.S.P.S.).

Parmi ces pratiques, nous retrouvons :

Le port des équipements de protection individuelle (E.P.I.)

Les équipements de protection individuelle sont destinés à protéger les salariés contre ce qui est dangereux pour leur santé dans le cadre du travail.

L'utilisation d'un E.P.I est recommandée lorsque :

- Il n'est pas possible de mettre en place une protection collective pour supprimer un risque à la source,
- La mise en place d'une protection collective va engendrer plus de risques que l'exécution du travail lui-même

Les équipements de protection individuelle sont fournis gratuitement par l'entreprise qui en assure le remplacement sous réserve que l'information lui parvienne par le porteur ou son responsable.

Le chef d'entreprise s'assure de la conformité des équipements fournis et de leur adéquation, le porteur veille à son entretien et à la remontée d'information vis à vis de l'efficacité de l'équipement.

En règle générale, l'entreprise préconise :

Le port du casque et des chaussures de sécurité en toutes circonstances, puis, en fonction des opérations à réaliser :

- | | |
|--------------------------|---|
| - lunettes de protection | Ponçage, bétonnage, piochage.... |
| - gants | Ferraillage, coffrage, boisage.... |
| - protections auditives | Piochage, Utilisation d'outils pneumatiques |
| - masque anti-poussière | Ponçage, travaux en environnement poussiéreux |
| - harnais de sécurité | Travaux en hauteur |

La liste ci-dessus n'étant pas exhaustive, il appartiendra de se munir de la protection individuelle appropriée au risque encouru.

✿ La mise en place de protections collectives

Les mesures de protection collective prévalent sur les mesures de protection individuelle; Elles sont à adapter à la configuration des travaux et prévoient notamment que :

- toutes les faces au vide seront assurées par des garde-corps munis d'une lisse à 1m, d'une sous-lisse à 0.45m, et de plinthes à 0.15m

Ces protections doivent être combinées à l'utilisation des équipements de travail en sécurité dont les principales directives sont :

✿ Echelles

Les échelles doivent n'être utilisées qu'exceptionnellement comme poste de travail ; elles doivent être stabilisées, le travailleur doit toujours avoir une prise sûre, le débord doit être de 1m minimum.

Les échelles utilisées doivent être en bon état (pas d'échelon manquant ou en mauvais état)

✿ Echafaudages

Les échafaudages doivent être amarrés à la construction, les charges admissibles doivent être indiquées sur l'échafaudage, les montants doivent reposer sur un sol résistant.

Les planchers doivent avoir une largeur minimum de 60cm, ils ne doivent jamais avoir une pente supérieure à 15%.

Les planchers doivent être munis de garde-corps et d'un dispositif antichute : écran rigide empêchant une chute de plus de 3m, écran souple empêchant une chute de plus de 6m.

Il ne faut pas utiliser des éléments de modèles différents qui ne pourront être assemblés sans risques, ni de tubes rouillés.

Les échafaudages roulants doivent en plus être calés en pied (roues bloquées).

✿ Plateformes individuelles roulantes (P.I.R.)

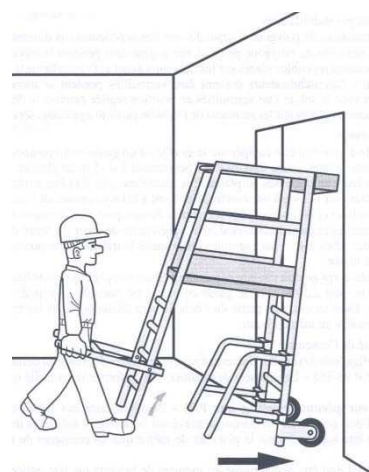
L'utilisation des P.I.R est la solution à privilégier pour éviter l'utilisation de l'échelle classique comportant beaucoup de risques et l'échafaudage roulant offrant moins de souplesse d'utilisation pour les opérations répétitives, dans le cas de travaux à moins de 3.5m.

La P.I.R. est destinée à un seul travailleur, elle doit être :

- Stable
- Facilement déplaçable
- Donc de poids limité
- D'une bonne maniabilité

Elle doit être munie :

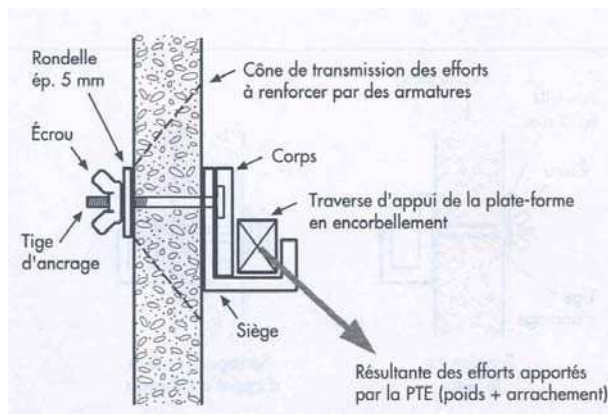
- D'une ossature résistante
- D'un moyen d'accès
- D'un moyen de déplacement
- D'un plancher ou plateau
- De sécurités antichute



✿ Les plateformes de travail en encorbellement

Une plate-forme de travail en encorbellement se compose des éléments suivants :

- Une ossature : en profilés ou tubes et profilés creux, aucune accumulation d'eau ne doit pouvoir se trouver dans les éléments creux
- Un platelage : 1.5m de large minimum, horizontal
- Une protection contre les chutes extérieures : longitudinale et d'extrémité
- Un verrouillage-déverrouillage automatique : devant empêcher tout soulèvement ou basculement accidentel de la plate-forme
- Des dispositifs de préhension : fixés à l'ossature
- Des supports indépendants destinés à être fixés sur l'ouvrage pour supporter la plate-forme



✦ Appareils et installations de levage

La mise en œuvre des appareils et installations de levage génère des risques parmi lesquels peuvent être cités :

- Le renversement de la charge
- La retombée de la charge
- Le basculement de l'appareil
- Les heurts
- Les chutes de personnes
- Les risques résultant de la présence d'énergie
- L'existence d'un confort insuffisant et de mauvaises conditions de travail

Pour obtenir une utilisation sûre de ces équipements, ces risques doivent être palliés, principalement au niveau de la conception et de la construction (responsabilité du fabricant), puis au niveau de la mise en œuvre.

Parmi les règles particulières liées aux appareils de levage, la vérification par un organisme agréé prévoit notamment :

« ...un habitacle, suspendes et plancher suffisamment résistants, posséder des organes de service à commande maintenue dans l'habitacle, être munis de dispositifs s'opposant aux surcharges ou renversement, être construits pour éviter tout excès de vitesse de l'habitacle, empêcher toute chute hors de l'habitacle et tout renversement de l'habitacle... Le matériel doit être marqué : nombre maximal de personnes, charge maximale, conditions particulières d'utilisation (vitesse du vent maximale)... »

1.2.2. Organisation des secours

Les accidents et incidents survenus sur le chantier sont consignés dans le registre conservé au siège de l'entreprise.

Les déclarations sont envoyées dans les 48 H à la CPAM de Bayonne.

En cas d'accident sans gravité

- 1- Prévenir le secouriste présent sur le chantier
- 2- Soigner en utilisant la trousse de premiers secours *
- 3- Prévenir un médecin si nécessaire

En cas d'accident grave

- 1- Ne pas toucher au blessé et prévenir le secouriste présent sur le chantier
- 2- Téléphoner aux services d'urgence
 - POMPIERS 18
 - SAMU 15
 - POLICE SECOURS 17
 - CENTRE HOSPITALIER LE PLUS PROCHE
 - ENTREPRISE ETCHART CONSTRUCTION, Selon agence de rattachement.
Siège social de Bayonne : 05 59 58 60 20

Signaler le nombre de blessés, le lieu, l'état du blessé.

Ne raccrocher pas en premier, faites répéter le message.

La fiche d'alerte "EN CAS D'ACCIDENT" est affichée de manière lisible sur le chantier.

*** Le bon état et l'approvisionnement de la trousse de secours sont sous la responsabilité du chef de chantier**

1.3. LIMITATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET DES NUISANCES, GESTION DES DECHETS

1.3.1. Réduction des nuisances

Sur nos chantiers, du matériel précis est mis en œuvre de manière à avoir un impact minimum par rapport aux environnants, en ce qui concerne les nuisances acoustiques, visuelles et autres nuisances :

✦ Niveau acoustique en limite de chantier

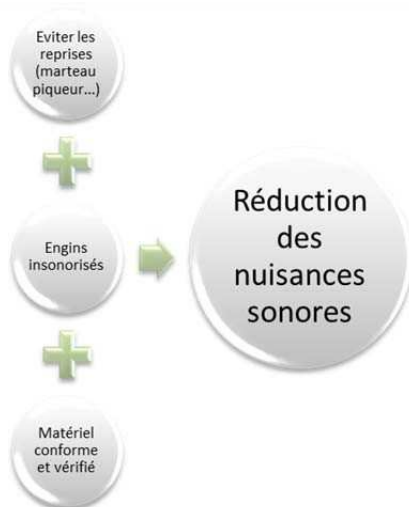
Les dispositions suivantes seront prises afin d'éviter les nuisances sonores provoquées par l'activité sur le chantier :

- La réglementation en vigueur sera respectée en ce qui concerne les horaires de chantier
- Eviter au maximum les reprises au marteau piqueur sur du béton sec
- Eviter les chutes de matériel
- Préférer les engins électriques aux engins pneumatiques, à service rendu équivalent
- Utiliser des talkies walkies aux normes CE pour communiquer avec le grutier
- Utiliser du matériel conforme CE et vérifié périodiquement
- Les équipements les plus bruyants (ex : compresseur) seront localisés de manière à limiter les nuisances pour le voisinage
- L'utilisation des véhicules est réduite grâce au covoiturage mis en place par l'entreprise du dépôt jusqu'au chantier. Le stationnement des véhicules du personnel devra être réduit et optimisé afin de produire le moins de gêne ou de nuisance dans les rues voisines

Nous respectons l'exigence réglementaire de l'Article R1334-33 du code de la santé publique en limite de chantier :

Les jours ouvrables	Emergence globale autorisée
De 7h à 22h	5dBa
De 22h à 7h	3dBa

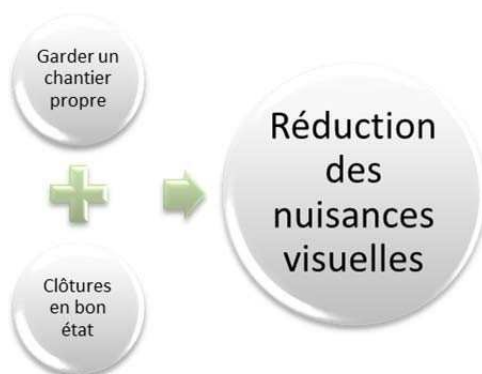
L'émergence globale : différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause.



✿ Nuisances visuelles

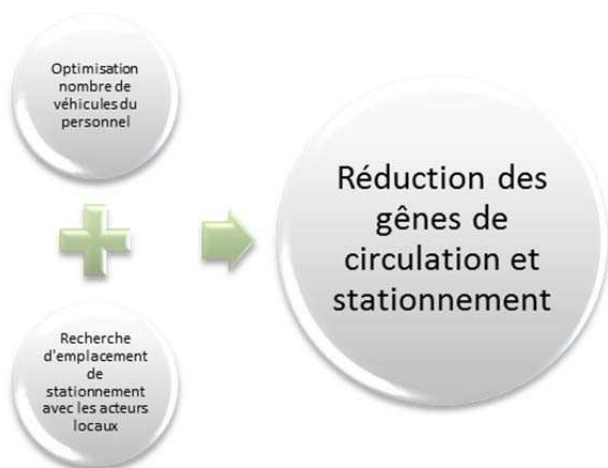
Sur les chantiers où la nuisance visuelle doit être prise en compte, les dispositions suivantes sont en mises en place :

- ✓ Une grue automotrice est mise en œuvre pendant le début du chantier et non une grue à tour, ce qui limite la nuisance visuelle du chantier.
- ✓ De plus, en prenant toujours en compte les riverains, nous gardons un chantier propre et organisé (définition et délimitation des différentes zones...).
- ✓ Les clôtures de chantier constituent un élément très important de l'image du chantier puisque c'est un des seuls aspects visibles depuis l'extérieur et donc par les riverains. Pour la personne extérieure, l'état de la clôture est représentatif de l'état général du chantier



✿ Gênes occasionnées sur la circulation et le stationnement du voisinage

Afin de gêner le moins possible le stationnement des riverains dans les rues voisines, le stationnement des véhicules du personnel devra être réduit et optimisé. Pour cela, le personnel se rendra en covoiturage. La recherche d'emplacements de stationnement pour les véhicules du chantier devra être menée avec les acteurs locaux et la municipalité afin de ne pas gêner les usagers dans leur vie quotidienne.



1.3.2. Réduction des pollutions

Tout rejet dans le milieu naturel de produit polluant est formellement interdit. Tout rejet d'effluents liquides non traités est strictement prohibé.

➤ POLLUTION DU SOL ET SOUS-SOL

- Des moyens devront être mis en œuvre pour éviter l'écoulement des laitances dans le sol (nettoyage benne à béton et toupie dans une fosse équipée d'une membrane géotextile).
- La mise en place obligatoire de bacs avec une rétention suffisante pour le stockage des peintures, solvants, gasoil.
- Les huiles de décoffrages seront biodégradables et stockées sur bacs de rétention.
- L'interdiction de nettoyer les outils en dehors des zones prévues à cet effet.
- Les fûts, cuves, bidon, et pots seront étiquetés selon la réglementation en vigueur.
- Des kits de dépollution seront prévus en cas de pollution accidentelle (voir document joint).

➤ POLLUTION DE L'AIR

- Respect de la végétation du site
- Nettoyage du chantier et des voiries pour maintenir à chaque fin de journée un niveau satisfaisant de propreté (poussières).
- Les brûlages sont strictement interdits.

Un effort de sensibilisation sera mené pour que les consignes de chantier permettant de protéger le site des pollutions soient respectées.

Un effort sera aussi mis en place sur les produits utilisés et notamment des produits tels que l'huile de décoffrage qui sera choisie suivant le critère de respect de l'environnement. Ainsi l'huile LANKODEM 359 est un agent de démoulage pour décoffrage pur végétal et biodégradable.

De la même manière le savon de chantier utilisé sera du type MANOX BIO, savon à la fois naturel et biodégradable.

➤ ORGANISATION DU CHANTIER

Le chantier sera divisé en plusieurs zones définies par leur fonction. Le zonage devra être respecté pour éviter de souiller les zones propres. Des dispositifs techniques empêcheront la dispersion des déchets sur le site (filets de protection, palissades, bacs de rétention...)

Exemple de zones : stockage des déchets, parking, livraison, préparation, travail, bureau, préfabrication

Le chantier sera régulièrement entretenu que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, au niveau des accès ou sur les zones de travail.

1.3.3. Gestion des déchets de chantier

➤ ECONOMISER LES RESSOURCES

La production de déchets à la source peut être réduite :

- Par le choix de systèmes constructifs générateurs de moins de déchets
- En préférant la production de béton hors du site
- En privilégiant la préfabrication en usine des aciers
- Par la mise en place d'un plan de réservations soignées

Les gravats de béton peuvent être réduits par une bonne préparation du chantier, des plans de réservation et des réunions de synthèse qui évitent les repiquages au marteau-piqueur après coup. Les déchets de polystyrène doivent être supprimés par la réalisation des boîtes de réservation utilisant d'autres matériaux. Les chutes de bois sont limitées autant que possible par la généralisation de coffrages métalliques et par le retour aux fournisseurs des palettes de livraison. Les emballages sont contrôlés et limités dans leur quantité dès la passation des marchés avec les fournisseurs. Les pertes et les chutes sont réduites par une optimisation des modes de conditionnement.

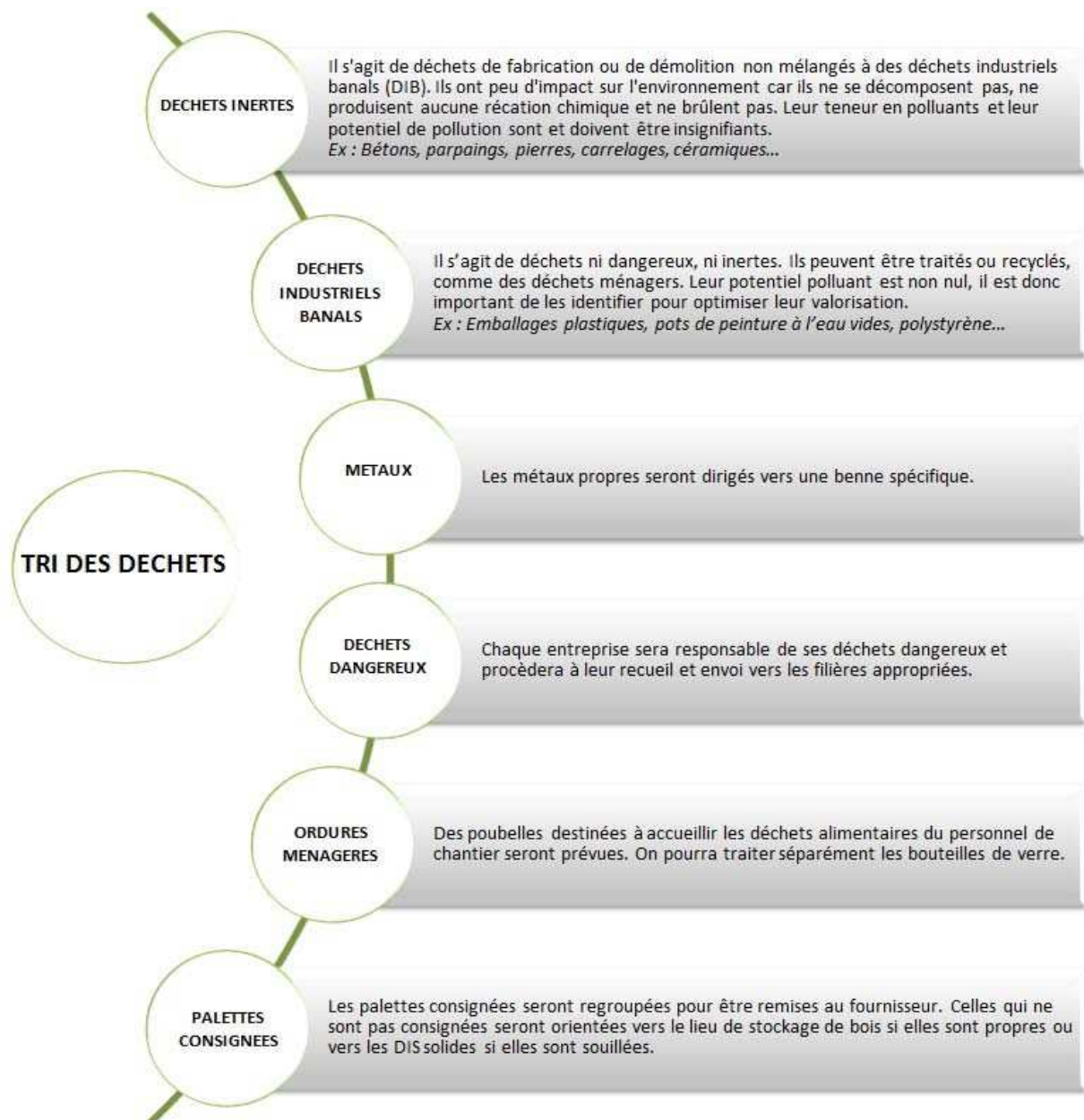
➤ PRINCIPE DE CLASSIFICATION DES DECHETS



➤ TRI DES DECHETS

Les différents types de déchets de chantier doivent être déposés dans les espaces de stockage suivants afin d'améliorer le tri et d'optimiser la collecte en vue de leur valorisation. On distingue certaines filières en vue d'un traitement plus approprié comme le bois, les papiers et cartons (non souillés) ou encore les plastiques.

Le mélange de déchets à trier sélectivement n'est pas accepté, même temporairement.



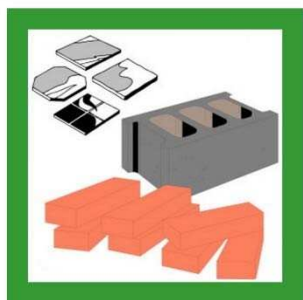
Des logotypes sont affichés sur les bennes de tri qui sont mises à disposition pour chaque type de déchet.



DECHETS INDUSTRIELS BANALS
D.I.B



METAUX



GRAVATS



BOIS

Par ailleurs, les Déchets Industriels Dangereux (DID) tels que les traceurs de chantier ou les bidons souillés sont centralisés au dépôt puisqu'ils représentent un petit volume.

➤ SUIVI DES DECHETS

L'entreprise de gros-œuvre, représentée par le Responsable Environnement Chantier, doit assurer la gestion des déchets du chantier depuis le dépôt dans les bennes jusqu'à ce qu'ils soient confiés à un prestataire déchets.

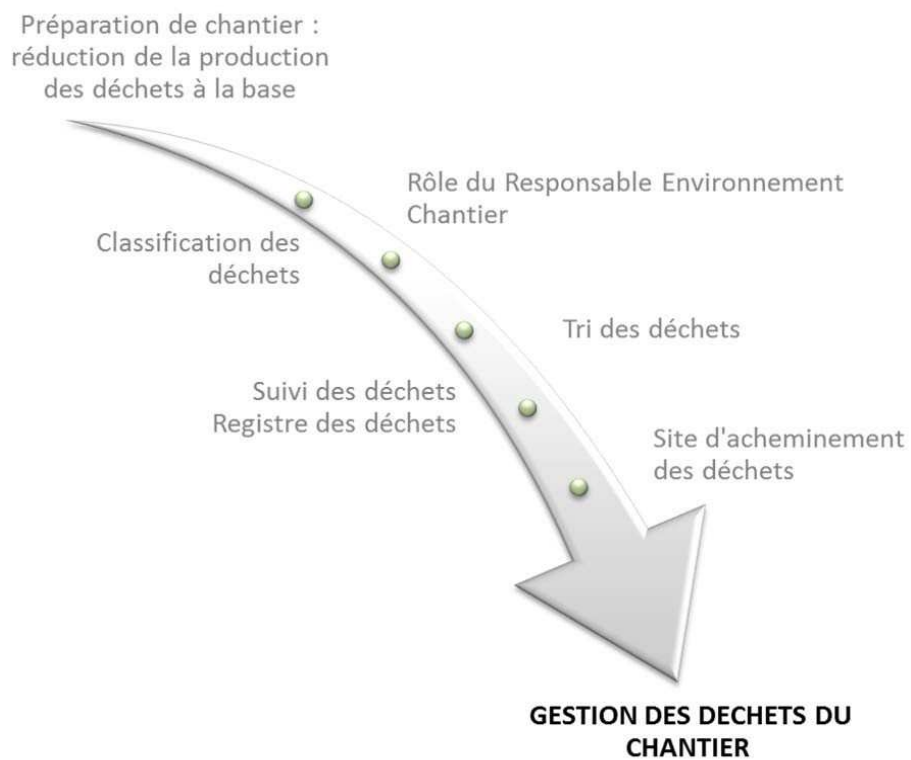
Les modalités de suivi des déchets seront précisées lors de la préparation de chantier, notamment au niveau des contrôles et seront enregistrées dans un registre des déchets :

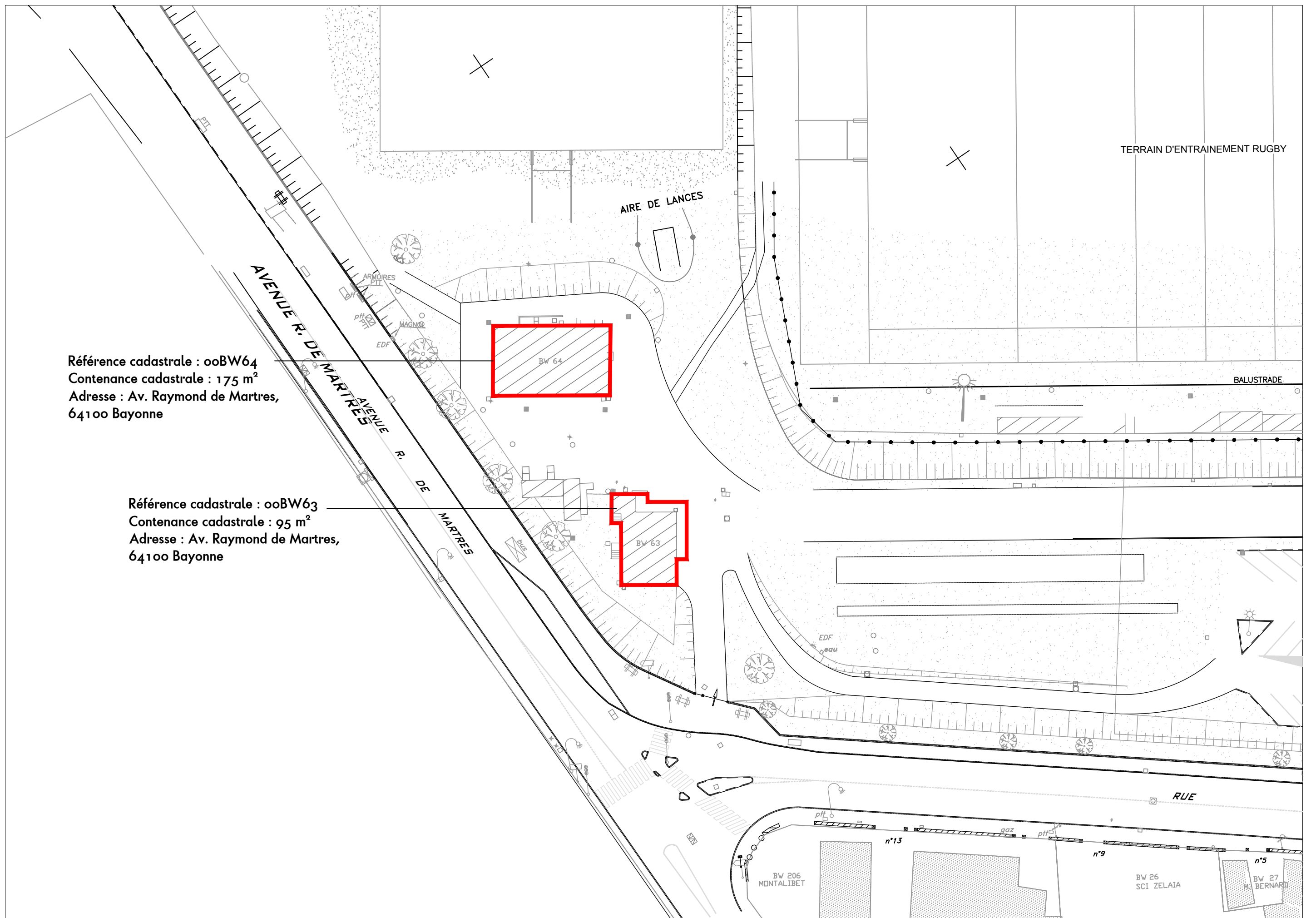
- La fourniture des tickets de pesée des destinataires de tous les déchets.
- La fourniture des bordereaux de suivi des déchets (type des déchets, date d'enlèvement, destination, poids)
- La présentation des justificatifs de valorisation (au moins 15% des déchets seront valorisés)

Le brûlage est strictement interdit.

➤ SITES D'ACHEMINEMENT DES DECHETS

Nous favoriserons les centres les plus proches et les filiales du Groupe ETCHART dans la mesure du possible.





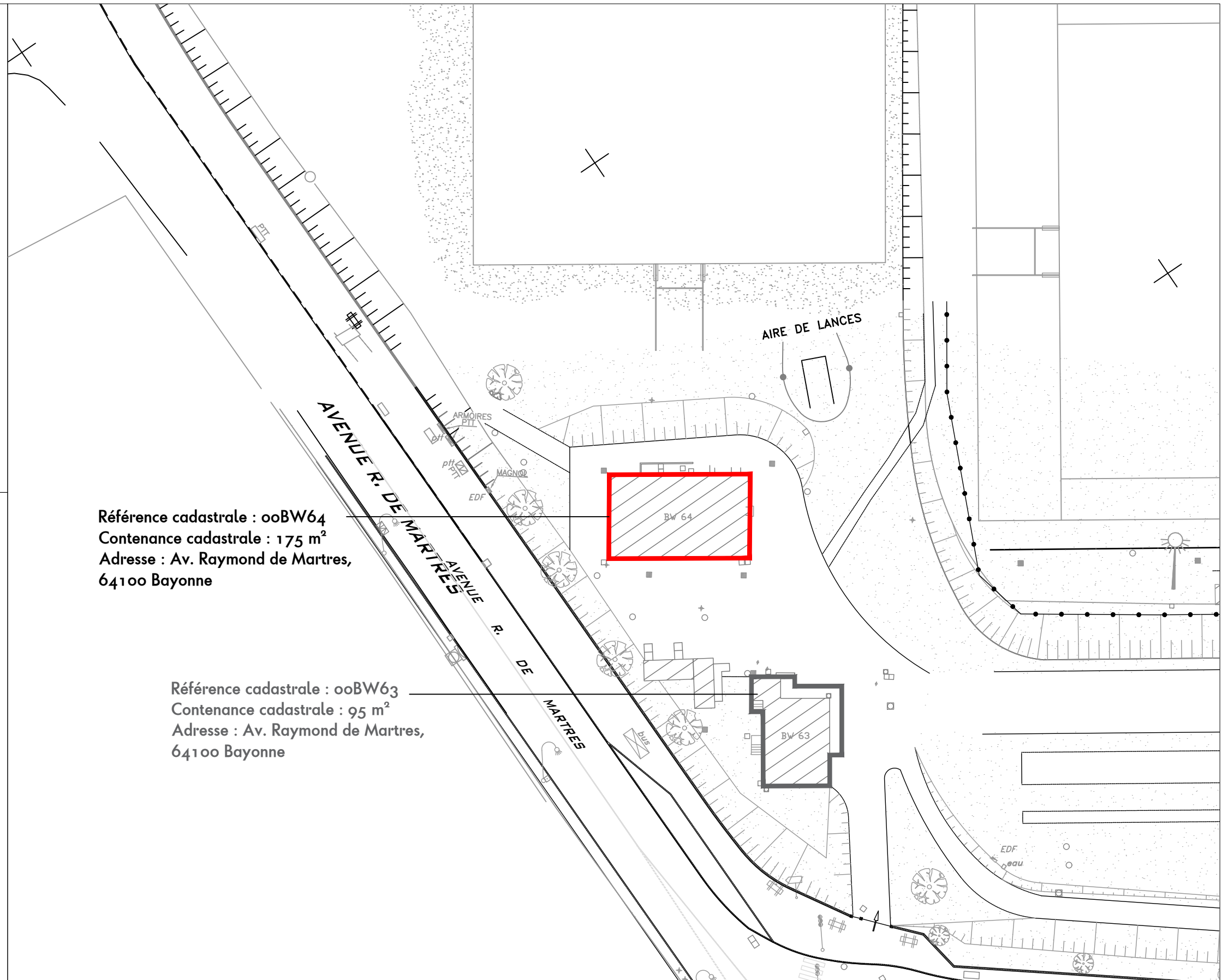
Référence cadastrale : 00BW64
 Contenance cadastrale : 175 m²
 Adresse : Av. Raymond de Martres,
 64100 Bayonne

Référence cadastrale : 00BW63
 Contenance cadastrale : 95 m²
 Adresse : Av. Raymond de Martres,
 64100 Bayonne





Référence cadastrale : oo BW 64

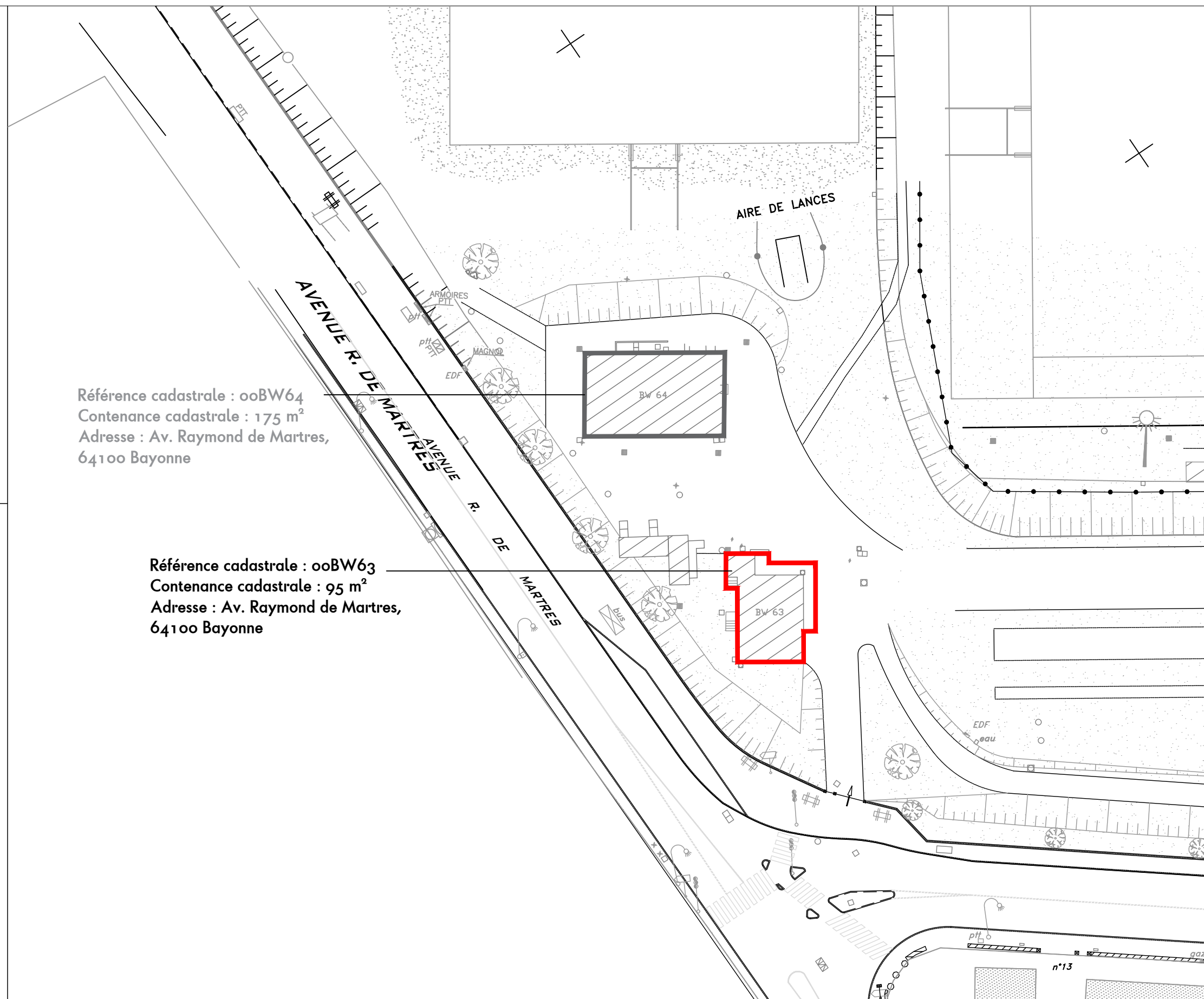


Référence cadastrale : ooBW64
Contenance cadastrale : 175 m²
Adresse : Av. Raymond de Martres,
64100 Bayonne

Référence cadastrale : ooBW63
Contenance cadastrale : 95 m²
Adresse : Av. Raymond de Martres,
64100 Bayonne



Référence cadastrale : 00 BW 63



Référence cadastrale : 00BW64
Contenance cadastrale : 175 m²
Adresse : Av. Raymond de Martres,
64100 Bayonne

Référence cadastrale : 00BW63
Contenance cadastrale : 95 m²
Adresse : Av. Raymond de Martres,
64100 Bayonne



AB Campus


MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE FORMATION ET DE PERFORMANCE - COMPLEXE JEAN D'ANJOU A BAYONNE

MAIRIE DE BAYONNE VILLE DE BAYONNE 14000 Bayonne	14000 de ville 1 avenue Marcel Icart 64100 Bayonne		
ENTREPRENEUR ETIENNE CONSTRUCTION 64100 Bayonne	6 chemin de la Marquette 64100 Bayonne		
ARCHITECTE ASSOCIATION PATRICK ANOTCHAREN 4 rue de Monrejeu 64100 Bayonne	4 rue de Monrejeu 64100 Bayonne		
LE BUREAU D'ARCHITECTURE COEPE 68 avenue du 8 mai 1945 64100 Bayonne	68 avenue du 8 mai 1945 64100 Bayonne		
ET BUREAU D'ARCHITECTURE INGECOBAT 40 avenue du 8 mai 1945 64000 Bayonne	40 avenue du 8 mai 1945 64000 Bayonne		
ET BUREAU D'ARCHITECTURE SCP BIGNARDAN 41 Avenue d'Espagne 64000 Anglet	41 Avenue d'Espagne 64000 Anglet		
ET BUREAU D'ARCHITECTURE NOBATEX 67 rue de Mirambeau 64000 Anglet	67 rue de Mirambeau 64000 Anglet		
COORDONATEUR CEBI Centre d'Affaires des Usés, 77 avenue des Usés 64000 Pau	Centre d'Affaires des Usés, 77 avenue des Usés 64000 Pau		
ET BUREAU D'ARCHITECTURE ACOUSTIQUE COTE BASQUE 760 chemin de la Croix 64900 URCURT	760 chemin de la Croix 64900 URCURT	PC AIRMA 20 rue Marquis Buisson - 64000 ANGLET Tel : 05 59 26 70 32	
ET BUREAU D'ARCHITECTURE DUROS TP 6 avenue Marcel Dassault 64000 Anglet	6 avenue Marcel Dassault 64000 Anglet	BUREAU D'ARCHITECTURE NEO AQUITAINE 7 rue du moulin de Brindos 64000 Anglet Tel : 05 59 03 92 50	

PLAN DE MASSE PROJET
 PC2b

DATE DE DERNIERE MODIFICATION: **30.08.21**
 ECHELLE: **1/500**

2021-02 PC AROTCH PC2b



AB Campus

MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE FORMATION ET DE PERFORMANCE - COMPLEXE JEAN D'ANGELAS A BAYONNE

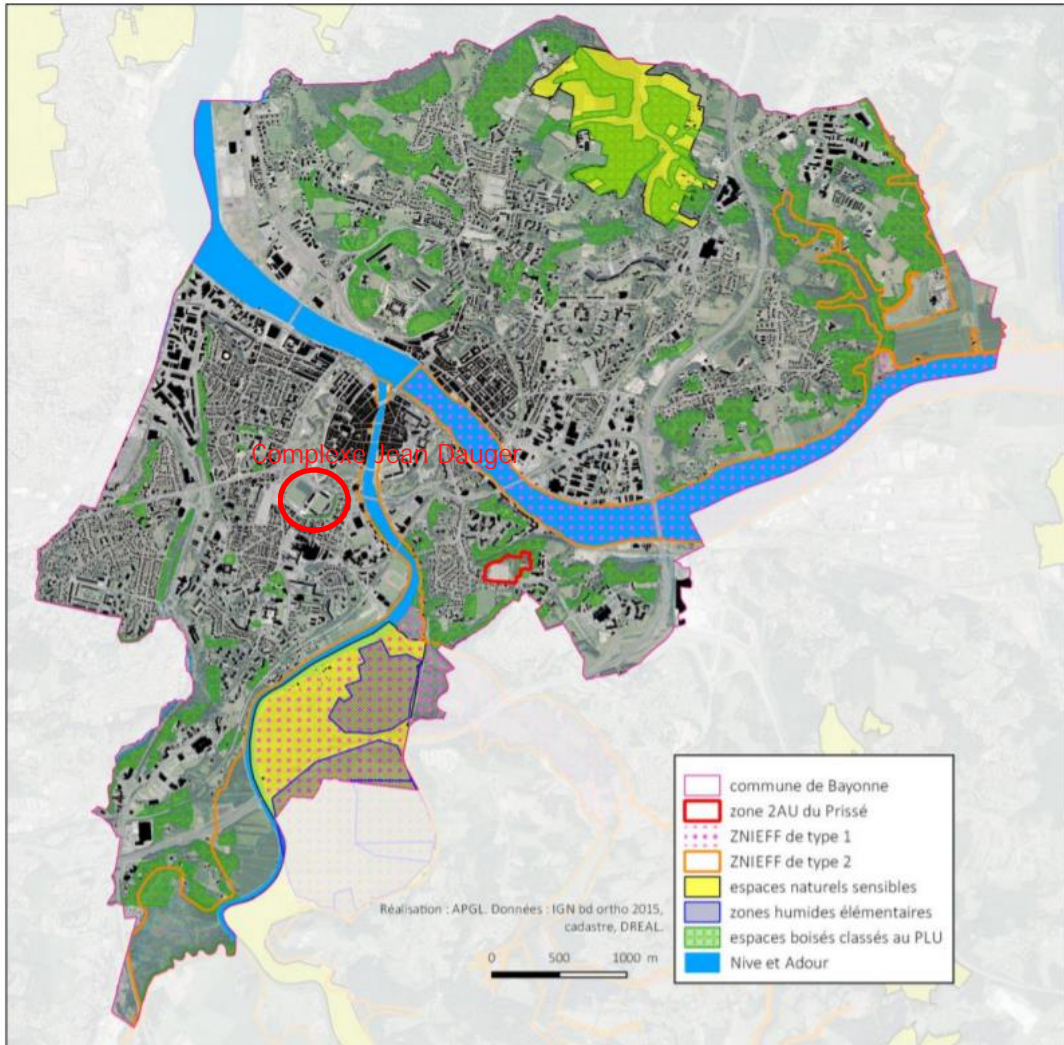
MAITRE D'OUVRAGE VILLE DE BAYONNE	Adress de site 1 avenue Michel de Montaigne 64100 Bayonne		
ARCHITECTE ETIENNE CONSTRUCTION	64100 Bayonne		
ARCHITECTE ASSOCIEE PATRICK ANTOICHAKIAN	4 rue de Monrejeau 64100 Bayonne		
STRUCTURE CORET	68 avenue du 8 mai 1945 64100 Bayonne		
ETudes Thermiques, Electriques INGECOSAT	48 avenue du 8 mai 1945 64000 Bayonne		
ET URS SCP BIGOURDAN	41 Avenue d'Espagne 64000 Anglet		
ET Développement Durable NOBATEK	67 rue de Mirambeau 64000 Anglet		
COORDONATEUR CEMI	Centre d'Affaires des Usus, 77 avenue des Usus 64000 Pau		
ETudes Acoustiques ACOUSTIQUE COTE BASQUE	760 chemin de la Courbe, 64990 UNCLUT	PC ARMAA	28 rue Marquet Biscail - 64000 ANGET Tel : 05 59 26 70 32
MAITRE D'OUVRAGE DOURO TP	6 avenue Marcel Dassault 64000 Anglet par l'intermédiaire de LASSUSLABORDA	MAITRE D'OUVRAGE NEO AQUITAINE	7 rue du moulin de Brindos 64000 Anglet Tel : 05 59 03 92 50

PLAN DE TOITURE
PC 5.b

DATE DE DERNIER
REVISION
30.08.21

PROJET
D'OUVRAGE
1/500

2021-02 PC AROTCH PC 5.b



Le patrimoine naturel et la biodiversité sur la commune de Bayonne. Localisation de la zone 2AU du Prissé.
 Source : APGL.

